

« PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX »

MASTER 1 « Droit Economique et des Affaires » et « Fiscalité »

1^{er} SEMESTRE

Marina TELLER, Professeur

La comptabilité est une discipline technique, rarement enseignée sous l'angle juridique. Pourtant, elle est un enjeu majeur de la vie économique et elle suggère de redoutables problématiques de droit.

L'objet de ce cours est de présenter les principes fondamentaux de cette matière : la comptabilité repose sur des principes et des postulats qui font appel à des classifications juridiques. Les opérations de base ainsi que les divers états financiers seront présentées (amortissement, provisions, dépréciations, passif, charges, bilan, etc.).

Au-delà de ces éléments de fait, une réflexion de fond sera menée sur le sens de la comptabilité et ses conséquences sur le monde de l'entreprise.